

Ne laisser personne de côté : Pour une convention de l'OIT plus forte garantissant le travail décent dans l'économie de plateforme

Le projet de convention sur le travail décent dans l'économie de plateforme proposé par l'Organisation internationale du Travail (OIT) tente de combler les lacunes croissantes en matière de protection du travail, aggravées par le modèle des plateformes de travail numériques. Il s'agit d'une avancée encourageante. Cependant, le texte présenté comporte encore des aspects critiques qui doivent être abordés afin de garantir une protection effective à des millions de travailleuse-eur-s à travers le monde.

La convention proposée devrait être universellement applicable à **TOUTES et TOUS les travailleuse-eur-s de plateforme**, indépendamment de leur statut dans l'emploi et du fait que leur travail soit formel ou informel. Cela inclut les travailleuse-eur-s qui n'ont pas d'employeur — comme les travailleuse-eur-s pour compte propre — mais qui n'en restent pas moins dépendant-e-s économiquement des entreprises de plateforme ou d'autres entités qui déterminent leurs revenus, leur accès au travail et leurs conditions de travail.

La convention devrait également intégrer un **engagement ferme et transversal en faveur de l'égalité des genres**, en garantissant que les risques et les vulnérabilités spécifiques auxquels sont confrontées les travailleuses soient pris en charge dans l'ensemble de ses dispositions. Cette approche contribuera à rendre effectif le principe déjà consacré par l'OIT selon lequel toutes et tous les travailleuse-eur-s — **indépendamment de leur statut dans l'emploi** et de leur lieu de travail — ont droit à un travail décent. Il ne s'agit pas d'une nouvelle demande : elle s'inscrit dans les engagements fondateurs de l'OIT en faveur de l'égalité au travail, de la non-discrimination, de la liberté syndicale et du droit à des conditions de travail sûres.

Les protections et les prestations des travailleuse-eur-s doivent être **intégrales, inclusives et s'inscrire dans une approche fondée sur les droits**. La sécurité et la santé au travail doivent s'étendre à toutes et tous les travailleuse-eur-s de plateforme et inclure des dispositions intégrant une perspective de genre, l'accès à des services adéquats et la reconnaissance des risques psychosociaux, y compris les impacts sur la santé mentale associés au travail sur les plateformes.

Le projet de convention **ne doit pas s'en remettre aux législations nationales**, qui ont historiquement exclu de larges pans de travailleuse-eur-s de plateforme, en particulier celles et ceux dont les modalités d'emploi sont informelles ou atypiques. Le fait de s'appuyer sur les cadres nationaux risque de perpétuer ces exclusions et de permettre aux États membres d'éviter d'étendre les protections aux travailleuse-eur-s pour compte propre et à d'autres catégories émergentes de travail dans l'économie de plateforme.

Les travailleuse-eur-s doivent également **se voir garantir la transparence et la redevabilité dans la gouvernance des plateformes**. Cela inclut des informations claires, accessibles et actualisées sur le fonctionnement des algorithmes, la manière dont sont prises les décisions affectant l’attribution du travail et la rémunération, ainsi que la façon dont les données personnelles des travailleuse-eur-s et celles qu’elles·ils génèrent sont collectées, stockées, utilisées et régies. **Les travailleuse-eur-s doivent être consulté-e-s** lors des décisions de gouvernance qui affectent directement ou indirectement leur travail et détenir **le droit inaliénable et la possibilité de négocier collectivement** sur les questions susmentionnées, conformément à l’appel des travailleuse-eur-s exclu-e-s : **« Rien pour nous, sans nous ».**

Les **frais liés au travail** — y compris les outils, le matériel et les dépenses opérationnelles telles que le carburant, les données mobiles et les produits de nettoyage — doivent être pris en charge par les entreprises de plateforme, sans être répercutés sur les travailleuse-eur-s. De plus, les travailleuse-eur-s de plateforme doivent percevoir **une rémunération juste pour l’ensemble du temps de travail**, notamment pour le temps d’attente et le temps passé à la disposition des plateformes.

L’OIT et son système tripartite ont une occasion majeure de protéger les droits de millions de travailleuse-eur-s dans le monde en établissant des normes internationales du travail solides pour l’économie de plateforme. Ces normes **ne peuvent remettre en cause les droits fondamentaux au travail déjà existants**. Au contraire, elles doivent **renforcer ces droits tout en faisant progresser de nouvelles protections qui reflètent les réalités du travail médié par les plateformes**.

Signataires :



Alliance internationale des récupératrice-eur-s de matériaux (AIR)



Confédération des syndicats autonomes (CSA), Sénégal



Alternatives de développement avec les femmes pour une nouvelle ère (DAWN)



Equidem



Association privée de mobilité technologique et activités connexes (APRIMOTEC)



Femmes dans l’emploi informel : globalisation et organisation (WIEGO)



Fédération des travailleuse-eur-s de l'alimentation et des services du Cambodge (CFSWF), Cambodge



Réseau du personnel de l'industrie BPO (BIEN)



Fédération internationale des travailleuses domestiques (FITD)



StreetNet International



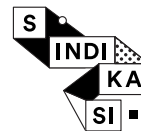
HomeNet International



Syndicat des travailleuse-eur-s à la tâche du Kenya (KUGWO), Kenya



IT for Change



Syndicat des travailleuse-eur-s des médias et de l'industrie créative pour la démocratie (SINDIKASI), Indonésie



Mouvement des travailleuse-eur-s de la technologie d'Afrique (ATWM)



Syndicat des travailleuse-eur-s du transport (TAWU), Kenya



Privacy International



Syndicat des travailleuse-eur-s du transport d'Indonésie (SPAI), Indonésie



Projet de solidarité mondiale des travailleuse-eur-s de plateformes (GPWSP)



Syndicat des travailleuse-eur-s indépendant-e-s de Grande-Bretagne (IWGB), Royaume-Uni



Réseau de solidarité des travailleuses de la petite enfance, Royaume-Uni



Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT), Suisse



The Workers' Observatory



Syndicat national des chauffeurs VTC de Côte d'Ivoire (SYNACVTCCI), Côte d'Ivoire

TURKOPTICON

Turkopticon



Syndicat des travailleuses et travailleurs domestiques (SINTTRAHOL), Pérou



Union des travailleuse-eur-s de plateformes (UNIDAPP), Mexique



Syndicat unifié des transporteuse-eur-s sur application du Nigeria (AUATON), Nigeria



Union nationale des chauffeur-eur-s de plateformes numériques et assimilé-e-s (UNCOPLADIS), Panama



The Oversight Lab



Union nationale des travailleuse-eur-s sur application du Mexique (UNTA), Mexique